

N° 75

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU VENDREDI 12 FÉVRIER 1971

Onze heures du matin

PRIÈRE

M. Pepin, membre du conseil privé de la Reine, dépose sur le Bureau.—Copies, en français et en anglais, d'un communiqué de presse, en date du 11 février 1971, au sujet de la statistique relative au chômage publiée par le Bureau fédéral de la statistique. (Document parlementaire n° 283-7/18).

En conformité des dispositions du paragraphe (2) de l'article 60 du Règlement, M. MacEachen, membre du conseil privé de la Reine, désigne le mardi 16 février 1971 pour l'étude de motions des voies et moyens.

Le Bill C-207, Loi concernant l'organisation du gouvernement du Canada et les questions qui s'y rattachent ou en dépendent, est étudié de nouveau en comité plénier et, après avoir fait rapport de l'état de la question, le comité obtient la permission d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

Le Sénat transmet un message à cette Chambre pour l'informer qu'il a adopté le bill suivant, qu'il soumet à son assentiment:

Bill S-10, Loi concernant La Société des Artisans.—
M. Gendron.

Ledit bill est réputé avoir été lu une première fois et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre, suivant les dispositions de l'article 100(2) du Règlement.

(A quatre heures de l'après-midi, appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15(4) du Règlement)

(Avis de motions)

Du consentement unanime, les articles numéros 9 et 15-21 sont réservés et conservent leur rang.